

B3 – Développement moteur en maternelle

Territoire de MRC :
La Matapédia

Enjeu COSMOSS principal :
saines habitudes de vie

Personnes visées :
jeunes de la maternelle

Principal changement :
augmentation du temps alloué au développement moteur pour les enfants de la maternelle

Mise en contexte

De 2006 à 2011, avec la contribution du Comité d'action pour La Matapédia en forme (CAMEF), les écoles du territoire intègrent des périodes de développement moteur (ou psychomotricité) à l'horaire de cours des élèves de la maternelle et de la première année.

Le développement moteur est reconnu comme précurseur de la réussite des élèves, puisqu'il permet d'établir les bases de la pré-écriture et les préalables à l'apprentissage des concepts mathématiques (la situation dans l'espace, les suites, le dénombrement, etc.), ainsi que la concentration ou le travail en équipe.

En avril 2011, il est proposé de continuer de bonifier ces activités, en ajoutant des activités psychomotrices supplémentaires pour les élèves de la maternelle.

Objectifs

- Favoriser le développement moteur des jeunes de la maternelle et ainsi contribuer à leur développement social, cognitif, langagier et affectif
- Réduire l'écart entre les jeunes relativement au développement moteur

Mise en œuvre

Au départ, l'idée est de faire coïncider les horaires des élèves de la maternelle et du primaire. En effet, les plus petits passent 23 heures et demie en classe par semaine, alors que leurs aînés en passent 25. Or, de nombreux jeunes de la maternelle prennent le transport scolaire en même temps que ceux du primaire. Plutôt que de faire de la surveillance pendant que les plus jeunes attendent l'autobus, la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) a décidé de faire bouger les enfants en leur proposant des activités de développement moteur.

Afin de donner ces activités, des techniciens en éducation spécialisée sont engagés. Selon Mme Théberge, directrice des ressources éducatives de la CSMM : « On aurait pu faire des activités de lecture et d'écriture, mais l'intention était de travailler plus largement sur les préalables, afin d'assurer que les écarts [entre les jeunes] soient réduits. La psychomotricité est devenue un choix évident. »

Changements observés

Cette initiative permet aux jeunes de la maternelle de profiter d'une heure et demie de psychomotricité chaque semaine, animée par un technicien qualifié. Ce temps s'ajoute aux périodes de psychomotricité assumées par les enseignants en classe ainsi qu'aux périodes d'éducation physique offertes par un enseignant spécialiste.

Depuis, « les enseignants nomment [que les jeunes] sont plus habiles au niveau psychomoteur, tant pour la motricité globale que fine ». Selon Mme Théberge, « avec la mise en place de ces activités, on constate que les élèves progressent plus rapidement, ils passent plus aisément à des actions plus complexes ». Il est important de préciser que ces activités ne représentent pas une occasion d'évaluation de développement ou de dépistage.

Maintenant que ce projet est intégré à l'horaire des écoles, selon Mme Théberge, « il faudrait que la Commission scolaire soit dans une situation financière très difficile pour le laisser tomber ».

Ingrédients de réussite

Grâce à l'expertise et aux apprentissages réalisés par les partenaires du CAMEF, le déploiement de ces nouvelles périodes de développement moteur est facilité. En avril 2011, le projet est élaboré et, dès septembre 2011, il est prêt à être déployé. Trois mois plus tard, il est offert dans la plupart des maternelles, ce qui est possible en partie avec les formateurs présents sur le territoire grâce au CAMEF, qui ont pu former des ressources. De plus, le cadre de référence en psychomotricité de l'Université du Québec à Trois-Rivières et les formations données aux intervenants contribuent à la réussite. Une banque d'activités est également disponible grâce à Québec en Forme et à ses partenaires.

À retenir

Plus le nombre d'heures consacrées aux activités augmente dans le cadre scolaire, plus les performances psychomotrices des jeunes s'améliorent.

Pour plus de renseignements

Commission scolaire des Monts-et-Marées, 418 629-6200, poste 6041

Sources

- Entrevue avec Mme Sandra Théberge, directrice des ressources éducatives de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, août 2016.
- Document présentant le projet en psychomotricité rédigé par la Commission scolaire des Monts-et-Marées, avril 2011.